Version du document : juin 2022

SERVICES LOGICIELS : LEGISWAY ENTERPRISE CLOUD
DESCRIPTION FONCTIONNELLE ET TECHNIQUE

Ce document contient une description des Services Logiciels pour LEGISWAY ENTERPRISE CLOUD qui sont disponibles auprès du Fournisseur à la date de révision des présentes. Les Services Logiciels commandés par le Client et auxquels il lui sera donné accès figurent dans une Offre Fournisseur acceptée par les Parties.

1. DESCRIPTION DES SERVICES LOGICIELS

LEGISWAY ENTERPRISE est une plateforme de gestion juridique (Legal Management Platform) destinée à digitaliser l'ensemble des activités juridiques d'une entreprise ou d'un établissement public. Véritable « Système d'Information Juridique », LEGISWAY ENTERPRISE permet aux filières juridiques de centraliser la gestion de leurs dossiers, d'en organiser l'accès aux nombreux contributeurs internes et d'automatiser la production des reporting/KPIs, avec une forte dimension collaborative. LEGISWAY ENTERPRISE permet de tracer et d'historiser tous les événements et décisions liés à ces dossiers à des fins de pistes d'audit et de contrôle. Cette plateforme intégrée et paramétrable couvre tous les grands domaines juridiques.

MODULES METIER	
MODULE CONTRATS	▪ Le module « Contrats » a pour finalité la gestion de l'intégralité du cycle de vie contractuel, de sa naissance à sa terminaison : pré-saisie/analyse par l'IA (intelligence artificielle), élaboration à partir de modèles dynamiques, négociation en ligne et suivi des modifications, circuit d'approbations, signature électronique, vie du contrat (renouvellement, avenants, identifications des clauses sensibles, etc…) et suivi des échéances.
MODULE AFFAIRES (CONTRACT MANAGEMENT AVANCE)	▪ Le module « Contract Management Avancé » accompagne les contract managers dans leurs missions quotidiennes, au-delà-même du référencement d'un contrat : suivre l'exécution du contrat, identifier les obligations des parties contractantes, les événements opérationnels et leurs impacts juridiques, organiser les plans d'action, suivre le « P&L » du contrat, etc… Ce module embarque le module Contrats et toutes ses fonctionnalités de base. Il est pensé principalement pour les contrats complexes, pluriannuels et à forts enjeux financiers (contrat de délégation de service public par exemple), et faisant intervenir un nombre important d'acteurs (cotraitants, sous-traitants, etc…) au travers d'une véritable « chaîne » de contrats imbriqués.
MODULE LITIGES	▪ Le module « Litiges » permet la gestion de l'activité contentieuse dans toutes ses dimensions : suivi des faits (chronologie, pièces, analyse, etc…), procédures judiciaires (pré-contentieux, contentieux, arbitrage, etc…) et exécution financière (enjeux, provisions, dépenses et recettes, etc…). Il permet de par sa capacité à s'adapter au contexte de chaque dossier (rubriques conditionnées et mobilisables à la demande), de traiter tous les types de litige, y compris prud'homal.
MODULE POUVOIRS	▪ Le module « Pouvoirs » a pour objet la gestion des chaines de délégation de pouvoir (y compris bancaires) et de signature en vigueur au sein d'une organisation. Outre la cartographie des délégations (listing, organigrammes, etc…), ce module permet de produire les « lettres » de délégation à partir d'un clausier de pouvoirs et d'en détailler les spécificités (contenu, seuil, durée, etc…), d'en automatiser la validation interne (workflows), de les signer électroniquement, et enfin de les historiser en vue de recherche et d'opposabilité ultérieures.
MODULE CORPORATE	▪ Le module « Corporate » concerne le droit des sociétés et permet la gestion des entités (filiales, établissements, etc…) et des participations, sur tous les aspects : identité, vie juridique, mandats, opérations sur le capital, etc…. Trois modes de gestion sont proposés : gestion en titre, gestion en % et non gérée (participations). Chaque opération est historisée, autorisant ainsi la reconstitution d'une société à une date passée. La fonction organigramme, fortement configurable, permet de générer une représentation graphique des liens de détention entre les entités et les actionnaires. Le module est livré avec un

	référentiel des formes juridiques internationales les plus courantes, accompagnées de leurs spécificités (nature des mandats, type de titre, événements juridiques, etc…).
MODULE PROPRIETE INTELLECTUELLE	▪ Le module « Propriété Intellectuelle » a pour objet le référencement de tous les titres de propriété intellectuelle (PI) d'une entreprise : marques, brevets, dessins & modèles, noms de domaine, etc… Il permet la gestion complète du cycle de vie d'un titre PI : dépôt, enregistrement, extension, annuités, renouvellement, déchéance, etc… Il propose des liens natifs avec les autres modules de la gamme lorsqu'ils sont également activés (Contrats, Litiges, Corporate).
MODULE CONSEILS	▪ Le module « Conseil » répond aux besoins de capitalisation des avis juridiques rendus et des notes juridiques produites. Associés à des domaines juridiques et à un référentiel de mots clés, il permet de retrouver aisément les avis déjà rendus et de les partager avec le reste de l'entreprise.
MODULE PROTECTION DES DONNEES	▪ Le module « Protection des données » consiste à référencer et décrire les traitements de données effectués au sein des applications informatiques de l'entreprise et les éventuelles anomalies rencontrées, afin d'établir un registre des traitements.
MODULE PORTAIL COLLABORATIF (DIALOG BOX)	▪ Ce Portail collaboratif ou "Dialog Box" a pour objectif de canaliser toutes les demandes destinées à la Direction Juridique et issues des autres directions de l'entreprise. Véritable « guichet unique » multi-services, il permet notamment de se générer un contrat (contract self service), de demander un contrat, de déclarer un litige ou un sinistre, de solliciter un avis juridique, de demander la production d'une délégation de pouvoir, de déclarer une invention (PI), etc… Ce portail est donc associé à tous les autres modules de la gamme LEGISWAY ENTERPRISE.
MODULE SITES	▪ Le module « Sites » a pour objet la gestion du patrimoine immobilier de l'entreprise : description, plans, équipements, contrats de fonctionnement (en lien avec le module Contrats), événements, maintenance, sinistres déclarés (en lien avec le module Sinistres), etc…
MODULE SINISTRES	▪ Le module « Sinistres » permet de suivre la sinistralité des actifs de l'entreprise (sites immobiliers, véhicules, etc…) en proposant une gestion complète du déroulement d'un sinistre : déclaration, liens avec l'assureur, garanties (lien avec le module Contrats et les polices d'assurance), les expertises et procédures, les charges et remboursements, etc…
MODULE BIBLIOTHEQUE	▪ Le module « Bibliothèque » joue le rôle de base de connaissances juridiques en permettant le classement (domaine juridique, mots clés, etc…) des documents de référence de la Direction Juridique : modèles de contrat, modèles de clause, documentations juridiques, procédures, jurisprudences, etc…
MODULE ANNUAIRES	▪ Le module « Annuaires » est disponible de base dans LEGISWAY ENTERPRISE et permet le référencement des personnes morales et physiques mobilisées au sein des modules métiers: entités internes, fournisseurs, clients, cabinets d'avocat, parties adverses, contacts internes et externes, etc… Il est utilisé en support de l'intégralité des autres modules de LEGISWAY ENTERPRISE.
MODULE LEGAL SPEND MANAGEMENT	▪ Le module « Legal Spend » fournit aux Directions juridiques un outil permettant la gestion de leurs dépenses et de leurs budgets. Il permet de déclarer des dépenses effectives ou prévisionnelles liés ou non à un dossier (un contrat, un litige…) et de suivre l'évolution du budget à travers des tableaux de bord.

Certains modules ou composants des Services Logiciels sont fournis avec des modèles de documents tels que des lettres, actes de procédure ou administratifs, des plaidoiries, des matrices ou autres. Le nombre et le type de modèles de documents mis à disposition sont laissés à la discrétion du Fournisseur. Le Client reconnaît expressément les recevoir en l'état et faire son affaire de leur conformité. En conséquence, il appartient au Client de s'assurer que le modèle qu'il utilise correspond à son besoin et qu'il est conforme à la réglementation.

FONCTIONNALITES ET MODULES TECHNIQUES

MODULE ADMNISTRATION	▪ Le module « Administration » est destiné aux administrateurs de LEGISWAY ENTERPRISE afin de les rendre autonomes dans les opérations de configuration les plus courantes : gestion des Utilisateurs et des droits d'accès, modification des rubriques d'information,

	création de nouveaux référentiels, contenu des info-bulles contextuelles, configuration des workflows, mise à jour des modèles de fusion, statistiques d'utilisation, etc…
INTEGRATION OFFICE	▪ Ensemble des fonctionnalités facilitant l'intégration de LEGISWAY ENTERPRISE avec les outils bureautiques de la suite MS Office. Cette intégration permet notamment de générer des documents Word, de les modifier en ligne, de classer des mails directement depuis Outlook (add-in), d'exporter des recherches et rapports vers Excel en un clic, etc…
MOTEUR DE WORKFLOW	▪ Option transverse permettant d'associer à tout type de dossier un circuit automatisé de validation (worfklow), composé d'un ensemble de tâches et de visas.
MOTEUR FUSION DE DOCUMENTS	▪ Ce moteur de fusion de documents est transversal et permet la production, y compris en masse depuis un tableau de bord ou résultat de recherche, de documents contextuels à partir de modèles types (contrats, bordereaux, courriers, fiches de synthèse, etc…). Cette option peut être activée dans tous les modules de l'application.
CHIFFREMENT	▪ Mécanisme optionnel consistant à "chiffrer" (cryptage) l'intégralité des pièces-jointes stockées dans l'application, ainsi que les données les plus sensibles des dossiers (données à identifier avec le Client).
FONCTION IMPORT/EXPORT	▪ Cette fonction a pour objectif d'automatiser les échanges de données avec le reste des applications du SI client, via l'import ou l'export à fréquence définie de fichiers plats (.xls, .csv., .xml).
CONNECTEUR SSO	▪ Cette option permet d'authentifier les utilisateurs de l'application via le single sign on (SSO).
OPTION DOUBLE FACTEUR D'AUTHENTIFICATION	▪ Cette option permet d'ajouter un 2nd facteur d'authentification lors de la connexion d'un utilisateur, par envoi d'un sms sur son mobile.
SYNCHRONISATION LDAP	▪ Option technique permettant de synchroniser automatiquement les utilisateurs de l'application avec l'annuaire de l'entreprise (création, mise à jour, désactivation, etc…)
TUNNEL IPSEC	▪ Ajout d'une ligne sécurisée entre le Cloud et le SI Client (interfaçage)

AUTRES SERVICES ET PRODUITS TIERS DISPONIBLES

Les Services Logiciels peuvent permettre l'accès à des Produits Tiers par le biais d'intégration, de connecteurs, d'API, etc. et peuvent permettre l'échange de données entre les Services Logiciels et les Produits Tiers. Le Client comprend et accepte que son utilisation de Produits Tiers nécessite que le Client ait acquis les droits appropriés auprès du fournisseur tiers en acceptant les conditions d'utilisation, les politiques et les licences applicables pour ces Produits Tiers directement en y souscrivant auprès du fournisseur du Produit Tiers ou de l'un de ses revendeurs. Le Fournisseur n'est pas un revendeur ou une partie à un quelconque contrat entre le Client et le fournisseur tiers. Le Fournisseur ne contrôle pas et n'est pas responsable des Produits Tiers, y compris de leur fonctionnalité, sécurité, fonctionnement ou disponibilité ou de la manière dont les Produits Tiers utilisent les Données Client reçues ou échangées avec les Services Logiciels.

Le Fournisseur ne peut pas garantir la disponibilité continue de ces Produits Tiers via les Services Logiciels et peut en désactiver l'accès si, par exemple et sans limitation, le fournisseur du Produit Tiers cesse de rendre le Produit Tiers disponible pour interagir avec les Services Logiciels d'une manière raisonnablement acceptable pour le Fournisseur. Le Fournisseur s'efforcera d'informer le Client avant de désactiver l'accès à tout Produit Tiers, avec un préavis raisonnable, soit par courrier électronique, soit par une annonce spécifique sur le site web ou dans les Services Logiciels ou par d'autres moyens similaires. Le Client certifie que, dans la mesure où le Client accède et utilise ces Produits Tiers dans le cadre des Services Logiciels, le Client a accepté les conditions, politiques et licences applicables de ces Produits Tiers.

Connecteur e-signature La solution de e-signature est choisie par le Client et constitue un Produit Tiers selon la définition du Contrat	▪ Connecteur permettant de lancer un processus de signature électronique depuis LEGISWAY ENTERPRISE avant réalisation de la collecte de signatures par le tiers de confiance. Le document est automatiquement récupéré à la fin du processus. ▪ Seule l'utilisation du Connecteur e-signature est régi par les dispositions du Contrat entre le Client et le Fournisseur. ▪ Les solutions de signature électronique sont un Produit Tiers, opérée par le titulaire des droits sur la solution de signature électronique, en mode SaaS et qui doit faire l'objet d'un contrat distinct entre le Client et le fournisseur tiers.

	▪ Les solutions de signature électronique prises en charge par LEGISWAY ENTERPRISE à la date de diffusion de ce document (voir pied de page) comprennent Docusign, Universign, Scrive, Adobesign, Yousign, Luxtrust, Lex Personae. ▪ Pour la solution Docusign, le Client est renvoyé vers les conditions disponibles ici : http://www.docusign.com/company/terms-and-conditions/resellert et ici pour le data processing agreement : https://www.docusign.com/company/terms-and-conditions/schedule-docusign-signature/attachment-data-protection
Fonctionnalité IA disponible seulement dans certains pays)	▪ Fonctionnalité de pré-saisie automatisée des contrats par l'intelligence artificielle à partir d'un contrat signé (y compris scanné) ou d'un projet de contrat Word. Ce service permet d'obtenir plusieurs "points d'analyse" paramétrables par type de contrat (titre, type du contrat, langue, parties contractantes, dates clés, droit applicable, plafond de responsabilité, etc…), charge à l'utilisateur de valider, ou le cas échéant corriger, les données pré-indexées par l'application avant l'enregistrement du contrat. ▪ Ce service utilise un algorithme d'apprentissage (IA). ▪ Les documents de la base sont indexés et analysés pour permettre à l'algorithme d'apprentissage de se former et d'améliorer sa précision dans le cadre des informations attendues et listées dans la check-list des points d'analyse. ▪ Conditions spéciales d'utilisation : les conditions suivantes complètent les Conditions de Licence et Services - Le Client est autorisé à utiliser la Fonctionnalité IA pour toute activité d'examen de documents juridiques, mais il reconnaît qu'il est responsable de la vérification de la conformité de la Fonctionnalité IA avec les formalités ou autres exigences applicables à cette activité. Ni le Fournisseur ni ses partenaires ou sous-traitants ne sont responsables des erreurs dans l'examen des documents juridiques, ni de la détermination des exigences légales ou réglementaires applicables au Client en ce qui concerne les documents juridiques examinés ou analysés avec la Fonctionnalité IA. - L'Utilisateur doit analyser le résultat fourni par la Fonctionnalité IA s, sélectionner la réponse et apporter les corrections nécessaires. - La Fonctionnalité IA ne permet pas de télécharger en masse vers/depuis la Fonctionnalité IA tout contrat ou document stockés ou hébergés dans LEGISWAY ENTERPRISE. Le téléchargement en masse s'entend de tout téléchargement simultanément, c'est-à-dire dans le cadre d'une seule action de l'Utilisateur, de trente (30) documents et plus.
TEAMDOCS	▪ Service de négociation en ligne d'un document (contrat, conclusions, etc…) permettant d'inviter depuis LEGISWAY ENTERPRISE des acteurs internes et externes à collaborer en temps réel autour d'un document: mark up automatiques, commentaires, discussions privées, co-rédaction, comparaison de versions, synthèse des modifications apportées, etc… ▪ Ce service nécessite l'ouverture d'un flux vers les serveurs du Fournisseur.
FONCTIONNALITE MAIL TO LEGISWAY	▪ Service permettant d'envoyer des emails à LEGISWAY ENTERPRISE (comme à n'importe quel destinataire), selon 2 modes: envoi vers une bannette électronique permettant de classer les emails/documents vers les dossiers dans un 2nd temps (adresse email de LEGISWAY ENTERPRISE) ou bien envoi vers un dossier en particulier (adresse email propre à chaque dossier) ▪ Ce service nécessite l'ouverture d'un flux vers les serveurs du Fournisseur.
FONCTIONNALITE WORD TO PDF	▪ Fonctionnalité permettant de convertir au sein de LEGISWAY ENTERPRISE un document Word en document pdf ▪ La prévisualisation des documents Word à partir de l'application ne sera plus disponible si cette option est désactivée. ▪ Ce service nécessite l'ouverture d'un flux vers les serveurs du Fournisseur.
OCR	▪ La reconnaissance optique de caractères (OCR) est une fonctionnalité qui permet de convertir le texte d'un document numérisé ou d'un fichier image en une forme lisible par une machine, afin de l'utiliser pour le traitement des données, comme l'édition ou la recherche. ▪ Cette fonctionnalité ne fonctionne que sur les fichiers PDF qui sont des documents numérisés ou des fichiers images. ▪ L'OCR d'un document peut être effectué manuellement par l'utilisateur ou automatiquement par l'application dès qu'un fichier PDF est téléchargé dans l'application. ▪ Ce service nécessite l'ouverture d'un flux vers les serveurs du Fournisseur.

LEGAL SMART DOCUMENTS	▪ Service d'automatisation de documents en ligne qui permet de créer à partir de modèles basés sur Word, d'une bibliothèque de clauses et de formulaires interactifs de questions-réponses tout type de document juridique. ▪ Ce service nécessite l'ouverture d'un flux vers les serveurs du Fournisseur.

Le Fournisseur peut mettre à la disposition du Client, de temps à autre, des interfaces de programmation d'application qui peuvent inclure, des clés d'intégrateur, des outils, des exemples de code et d'autres codes, informations et matériels (collectivement, les " API ") afin que le Client puisse créer des intégrations pour interagir de manière programmée avec les Services Logiciels du Client (" Intégrations "). Les API sont considérées comme faisant partie des Services Logiciels. Le Fournisseur n'est pas tenu de fournir une assistance ou une maintenance concernant les API, y compris les mises à jour des API. Tout service fourni dans le cadre de l'utilisation des API et de la création de toute Intégration est soumis au paiement de frais supplémentaires. L'utilisation de toute Intégration avec les Services Logiciels est limitée aux périodes pendant lesquelles le Client dispose d'une licence/d'un droit d'utilisation sur ces Services Logiciels. Le Client ne développera pas d'Intégration qui pourrait être soumise à une "Licence Open Source Virale" et n'incorporera pas, ne créera pas de lien vers, ou n'utilisera pas de Logiciel Open Source Viral de quelque manière que ce soit dans l'Intégration. "Logiciel Open Source Viral" signifie un logiciel qui est, ou est destiné à être, soumis à une Licence Open Source Virale. "Licence Open Source Virale" signifie toute licence de logiciel qui est "open source" ou "copyleft" selon la définition communément admise de ces termes dans l'industrie du logiciel, y compris, sans limitation, toute licence de logiciel qui : (i) exige des détenteurs de licence qu'ils divulguent ou rendent autrement disponible le code source de tout logiciel incorporant, reliant ou utilisant le logiciel sous licence ou développé à l'aide de ce logiciel sous licence ; (ii) est une version de la Licence publique générale GNU ou de la Licence publique générale amoindrie GNU ; ou (iii) est une licence désignée par la Free Software Foundation comme " compatible GPL " (dont la liste est actuellement disponible sur http://www.gnu.org/licenses/license-list.html). Le Fournisseur a le droit d'empêcher toute Intégration d'interagir avec les Services Logiciels si le Fournisseur a une suspicion raisonnable qu'une Intégration puisse interférer avec, dégrader ou affecter négativement toute caractéristique, fonctionnalité ou opération des Services Logiciels et/ou de tout système connexe du Fournisseur.

UTILISATEURS

Le Fournisseur fournira au Client les moyens de créer les comptes Utilisateur afin que les Utilisateurs puissent se connecter aux Services Logiciels. Le Client est responsable de la création et de la confidentialité des comptes Utilisateurs (identifiant et mot de passe) et de toute activité effectuée par toute personne sous son compte Utilisateur. Le Client s'engage à informer les Utilisateurs des limites d'utilisation des Services Logiciels au regard des droits concédés et se porte fort du respect du Contrat par les Utilisateurs

Les accès utilisateurs LEGISWAY ENTERPRISE sont déclaratifs, ils ne sont pas flottants. Les comptes Utilisateurs ne peuvent pas être partagés par plusieurs Utilisateurs. Ils sont associés à un compte Utilisateur et ne sont pas libérés à la déconnexion d'un utilisateur. Le Client s'engage à ne pas permettre ou tolérer qu'un compte d'Utilisateur soit utilisé par plus d'un Utilisateur individuel, sauf dans le cas où ledit compte d'Utilisateur est entièrement réattribué à un autre Utilisateur individuel, auquel cas l'Utilisateur précédent ne sera plus autorisé à accéder aux Services Logiciels ou à les utiliser.

Le Client doit s'assurer que les Utilisateurs utilisent des mots de passe forts et les changent régulièrement. Le Client doit s'assurer que toute activité menée par une personne sous ses comptes d'utilisateur et toute utilisation des comptes d'utilisateur sont uniquement le fait d'Utilisateurs autorisés par le Client et à des fins conformes aux termes du Contrat. Si le Client a connaissance ou a des raisons de suspecter que les mots de passe des Utilisateurs sont tombés entre les mains de personnes non autorisées, il en informera immédiatement le Fournisseur et prendra toutes mesures pour empêcher que cela ne se reproduise et coopérera pleinement avec le Fournisseur pour protéger les droits du Fournisseur.

Les accès Utilisateurs sont totalement indépendants du nombre de modules. Chaque accès Utilisateur acquis permet d'accéder potentiellement (en fonction des droits d'accès attribués par l'administrateur) à tous les modules actuels et futurs.

Il existe plusieurs types d'accès. Chaque accès englobe les droits des accès en dessous de lui.

ADMINISTRATEUR	L'accès "Administrateur" s'adresse aux administrateurs « métier » ou « informatique » du logiciel. Il permet d'accéder à l'ensemble des fonctions d'administration du Logiciel.
GESTIONNAIRE	L'accès "Gestionnaire" s'adresse à des Utilisateurs réguliers du Logiciel qui accèderont à toutes les fonctions et tous les modules achetés (excepté l'administration). Il permet de créer, d'accéder, de modifier et de supprimer des fiches dans le Logiciel.
CONTRIBUTEUR	L'accès "Contributeur" s'adresse à des Utilisateurs occasionnels, intervenants au sein d'un workflow ou invités à modifier la fiche dans laquelle ils sont mentionnés comme gestionnaire autorisé. Cet accès ne permet pas de créer de nouvelles fiches.

LECTEUR	L'accès "Lecteur" s'adresse à tous les Utilisateurs ayant besoin d'accéder en lecture à des données.
DIALOG BOX	L'accès "DialogBox" s'adresse à des Utilisateurs occasionnels devant remonter de l'information dans une interface simplifiée. Il permet d'accéder et de saisir (création et modification) des fiches dans le module DialogBox

Action	Administrateur	Gestionnaire	Contributeur	Lecteur	DialogBox
Créer et supprimer tout contenu	x	x			
Modifier tout contenu	x	x	Quand mentionné dans le champ Gestionnaire(s) autorisé(s)		
Lire tout contenu	x	x	x	x	Quand mentionné dans le champ Demandeur
Créer, lire, modifier supprimer ses contenus dans la DialogBox	x	x	x	x	x
Créer une alerte (alerte sur fiche ou alerte immédiate)	x	x	x	x	x
Imprimer un contenu	x	x	x	x	x
Envoyer un fichier depuis l'application	x	x	x	x	x
Fusion de documents	x	x	x	x	x
Gérer ses abonnements aux alertes	x	x	x	x	x
Gérer tous les abonnements aux alertes	x	x			
Créer, modifier, supprimer ses masques/rapports	x	x	x	x	x
Créer, modifier, supprimer tous les masques/rapports	x	x			
Accès à la fonction chercher / remplacer	x	x			
Déclencher un workflow	x	x			
Gérer tous les workflows	x	x			
Participer à un workflow (valider un visa, refuser une action, …)	x	x	x		
Accès à l'administration client	x				

2. ARCHITECTURE ET SECURITE

PREREQUIS TECHINIQUES

Les prérequis techniques sont accessibles au Client via l'outil de ticketing, section « Documentation générale et client ».
Le Client doit s'assurer qu'il respecte les exigences minimales du système spécifiées par le Fournisseur, y compris les exigences concernant le type et la version des navigateurs web.
Le Fournisseur est à tout moment autorisé à modifier les exigences minimales du système. Dans ce cas, le Client en sera informé au préalable. L'utilisation normale des Services Logiciels peut être entravée tant que le Client ne respecte pas les exigences minimales du système.

VOLUMETRIE

A moins que cela ne soit indiqué dans les prérequis ou la documentation, le Fournisseur n'applique aucune limite fixe à la quantité de Données Client que le Client peut traiter ou stocker en utilisant les Services Logiciels. Pour autant, le Client doit faire un usage équitable de la capacité des Services Logiciels.

SERVICES CLOUD

Le service CLOUD LEGISWAY ENTERPRISE consiste en la fourniture et le maintien en conditions opérationnelles des fonctionnalités du Logiciel LEGISWAY ENTERPRISE, le Logiciel s'exécutant sur la plateforme CLOUD et le Client y accédant au travers du réseau public Internet. Les fonctionnalités sont rendues disponibles aux Utilisateurs du Client au travers d'un navigateur Web standard.

Les principaux services fournis par le Fournisseur sont les suivants :

- Mise à disposition d'une bande passante mutualisée, dimensionnée convenablement pour une utilisation confortable de LEGISWAY ENTERPRISE
- Exploitation et maintien en disponibilité et performance de LEGISWAY ENTERPRISE
- Sécurité, protection et confidentialité des données du Client conformément aux engagements contractuels
- Supervision

Mise en œuvre de l'environnement Client

- L'environnement Client est créé par le Fournisseur sur sa plate-forme avec l'installation du Logiciel.
- La mise en œuvre de l'environnement Client intègre, le cas échéant, les connexions et liens avec les systèmes informatiques du Client tels que prévus dans l'Offre Fournisseur.

Accès aux Services Logiciels et aux serveurs mis à disposition par le Fournisseur

Le Client prend en charge et assume tous les frais et risques afférents aux accès et connexions Internet nécessaires pour accéder à la plate-forme et utiliser LEGISWAY ENTERPRISE.

Filtrage IP

Les accès à l'environnement Client sont filtrés par la/les adresses IP publique(s) du Client afin de proposer une sécurité d'accès optimale.

Pour renforcer la sécurité des accès, le Client doit spécifier un ensemble d'adresses IP publiques seules autorisées à accéder à son environnement Client. Seuls les postes de travail associés à ces adresses IP publiques spécifiées par le Client pourront se connecter à la plateforme et accéder aux Services Logiciels.

Pour faciliter l'accès par des Utilisateurs nomades non identifiés par une adresse IP publique, le Client pourra demander au Fournisseur avant l'installation initiale de son environnement, à ne pas bénéficier de cette sécurité par filtrage IP pour l'accès aux Services Logiciels. Il adressera sa demande par écrit au Fournisseur et signera tout document utile demandé par le Fournisseur avant la mise en œuvre de cette demande. Si le Client demande une modification du filtrage IP après l'installation initiale, une telle demande nécessitera une prestation spécifique de la part du Fournisseur, qui occasionnera notamment une coupure des Services Logiciels et une facturation complémentaire.

Le Fournisseur rappelle et le Client comprend que, dans cette configuration, en l'absence de filtrage IP, la sécurité des accès ne sera alors assurée que par la confidentialité des logins et des mots de passe qui seront choisis et gérés de manière autonome par le Client et le Client dégage le Fournisseur et le tiendra quitte de toute responsabilité suite à une éventuelle violation de données qui serait imputable à un accès non autorisé via l'un des logins et mots de passe gérés par le Client.

SSO

Sauf si une prestation d'intégration « SSO » (« Single Sign On ») a été contractualisée entre le Fournisseur et le Client en application d'une Offre Fournisseur, l'accès aux fonctionnalités de LEGISWAY ENTERPRISE sur l'environnement Client nécessite en outre la fourniture par chaque Utilisateur d'un identifiant et d'un mot de passe. Les mots de passe sont personnels à chaque Utilisateur et les identifiants définis lors de la déclaration de chaque Utilisateur par l'administrateur fonctionnel du Client.

Sécurité des accès

Le Fournisseur met en œuvre des technologies et techniques pour assurer la sécurité des accès et des Données de l'environnement Client selon les modalités décrites au Contrat.

Les Datacenters des sous-traitants du Fournisseur sont de type Tiers 3 ou équivalent. L'environnement Cloud est raccordé à des firewalls redondants.

Chaque environnement Client est filtré par les adresses publiques de sortie du Client. L'accès à l'environnement Client se fait via une URL sécurisée (HTTPS). Le transit des Données est donc chiffré par un certificat SSL.

Le serveur de base de données maître se trouve dans un datacenter principal. Il est répliqué en temps réel sur un serveur de base de données secondaire situé physiquement dans un autre datacenter.

Les Données Client sont sauvegardées quotidiennement et séparément tous les soirs et copiées sur un site distant. La rétention des sauvegardes est de quatre (4) semaines glissantes.

Si le Client a acquis l'option en application d'une Offre Fournisseur, le Fournisseur, à la demande du Client et sous réserve du paiement des coûts correspondants, activera le chiffrement de certaines Données Client, notamment les pièces jointes ainsi que certains champs texte contenant des Données Client (tels que nom des fournisseurs, objet du contrat…).

Services faisant appel à des services Cloud
Tous les flux sont des Web services sur HTTPS/443 et sont dans un seul « send » : LEGISWAY ENTERPRISE appelle ces services quand nécessaire (flux sortant vis-à-vis de l'environnement) mais n'est jamais contacté par eux. Il n'y a pas de flux entrant vers l'environnement Fournisseur.

LOCALISATION, SECURITE PHYSIQUE DE LA PLATEFORME

Sauf pour certains services et options tels qu'indiqués dans l'Annexe Descriptive des traitements de données personnelles, le Fournisseur sous-traite à son partenaire Claranet l'infogérance de sa plateforme CLOUD.

Sauf pour certains services et options tels qu'indiqués dans l'Annexe Descriptive des traitements de données personnelles, la plateforme CLOUD hébergeant LEGISWAY ENTERPRISE est localisée en France, dans le DataCenter Equinix PA2 à Saint-Denis (93), au sein d'une zone privative réservée à Claranet.

CARACTERISTIQUES DE LA PLATEFORME

L'architecture physique de la plateforme CLOUD est décrite dans le schéma ci-dessous. Elle se compose :

- De firewall redondés et sécurisés donnant accès aux serveurs applicatifs.
- D'un ensemble de serveurs applicatifs, machines virtuelles déployées sur l'infrastructure VMWare de Claranet fonctionnant sous Linux.
- De deux serveurs de bases de données MySQL, machines physiques déployées en redondance sur deux sites distincts et fonctionnant sous Linux.
- D'un accès à l'infrastructure de backup de Claranet
- D'une interconnexion de ces éléments via l'infrastructure réseau sécurisée de Claranet

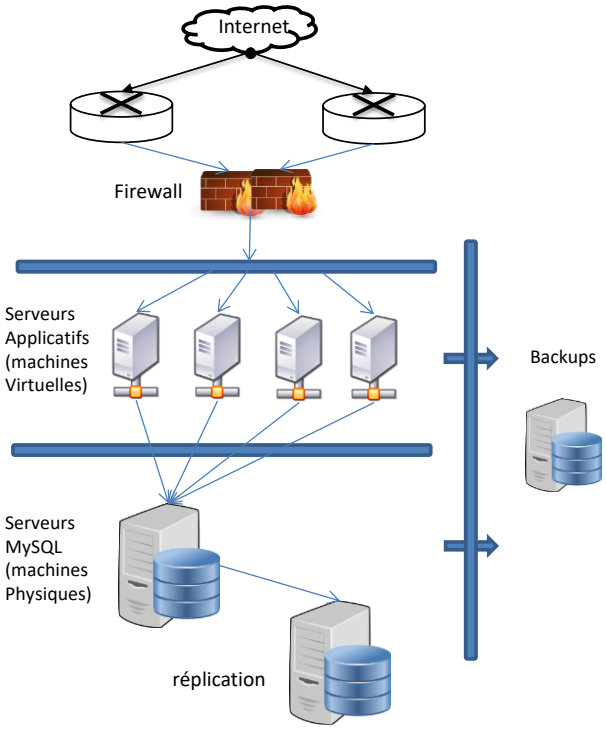

L'architecture logique du Logiciel LEGISWAY ENTERPRISE fonctionnant sur la plateforme est décrite dans le schéma ci-dessous.

Elle se compose :

- D'un serveur Web frontal Apache
- D'un serveur J2EE Tomcat fonctionnant sous Linux sur l'un des serveurs applicatifs
- D'une base de données MySQL fonctionnant sous Linux et contenant l'ensemble des données d'un Client.

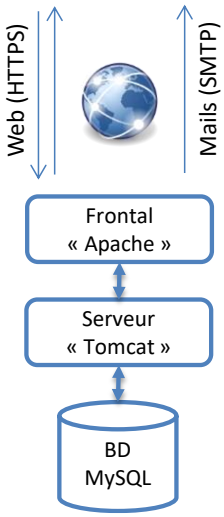

Chaque Client du service CLOUD dispose d'une instance Tomcat dédiée ainsi que d'une base de données MySQL dédiée.

MONITORING

Un système de monitoring de la plateforme CLOUD est mis en place permettant à Claranet d'être averti en cas d'indisponibilité de la solution 7/7j 24/24h. Des procédures de résolution et d'escalade sont en place permettant à Claranet de remettre en opération un site de manière autonome. En cas d'échec des solutions de premier niveau, l'équipe maintenance du Fournisseur est mobilisée pour rétablir le service le plus rapidement possible.

SAUVEGARDE

Les configurations des serveurs applicatifs sont sauvegardées quotidiennement sur l'infrastructure de sauvegarde située sur un site distant.

L'ensemble des bases de données Client sont sauvegardées quotidiennement sur l'infrastructure de sauvegarde située sur un site distant. La durée de rétention des sauvegardes est de quatre semaines.

Le Fournisseur est en droit d'utiliser ces sauvegardes effectuées par le Fournisseur afin de restaurer les Données Client et/ou le bon fonctionnement des Services Logiciels.